



la sécurité
sociale

Agir avec vous



L'emploi à la Sécurité sociale

Édition 2023



CPNEFP
Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation Professionnelle



**l'Assurance
Maladie**



**l'Assurance
Retraite**



cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



Urssaf
Au service de notre protection sociale



ucanss
Au service des acteurs de la Sécurité sociale



Chiffres clés du personnel du Régime général de Sécurité sociale

**Effectifs CDI présents au 31 décembre 2022,
Personnel « Convention collective »,
hors « Personnel fonction publique »**

	2021	2022	VARIATION 2021-2022	2017	VARIATION 2017-2022
LES ORGANISMES					
Nombre d'organismes	299	296	- 3	307	- 11
LE PERSONNEL DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE					
CDI	145 217	144 245	- 0,7 %	145 566	- 0,9 %
CDI+CDD	155 346	151 500	- 2,5 %	151 606	- 0,1 %
Femmes (%)	78,4 %	78,3 %	- 0,1 pt	78,2 %	+ 0,1 pt
Âge moyen	45,2 ans	45,2 ans	=	44,9 ans	+ 0,3 an
Ancienneté moyenne institutionnelle	16,8 ans	16,4 ans	- 0,4 an	17,7 ans	- 1,3 an
Temps partiels (%)	15,7 %	15,2 %	- 0,5 pt	16,8 %	- 1,6 pt
Formation initiale (≤bac) *	37,5 %	35,9 %	- 1,6 pt	44,0 %	- 8,1 pts
LES CADRES					
Cadres **	56 737	57 533	+ 1,4 %	53 307	+ 7,9 %
Cadres ** (%)	39,1 %	39,8 %	+ 0,7 pt	36,6 %	+ 3,2 pts
Femmes (%)	71,1 %	71,2 %	+ 0,1 pt	71,0 %	+ 0,2 pt
Femmes ADD (%)	52,3 %	51,9 %	- 0,4 pt	49,7 %	+ 2,2 pts
Âge moyen	47,1 ans	47 ans	- 0,1 an	46,8 ans	+ 0,2 an
LES MOINS DE 26 ANS					
Moins de 26 ans	2 617	2 796	+ 6,8 %	3 159	- 11,5 %
Moins de 26 ans (%)	1,8 %	1,9 %	+ 0,1 pt	2,2 %	- 0,3 pt
LES SECONDES PARTIES DE CARRIÈRE					
45 ans et plus	76 334	76 103	- 0,3 %	73 557	+ 3,5 %
45 ans et plus (%)	52,6 %	52,8 %	+ 0,2 pt	50,5 %	+ 2,3 pts
55 ans et plus	32 240	30 325	- 5,9 %	35 993	- 15,7 %
55 ans et plus (%)	22,2 %	21,0 %	- 1,2 pt	24,7 %	- 3,7 pts
LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS					
Nouveaux embauchés ***	7 301	8 790	+ 20,4 %	8 458	+ 3,9 %
Femmes (%)	76,6 %	77,6 %	+ 1 pt	78,7 %	- 1,1 pt
Âge moyen	34,6 ans	35,1 ans	+ 0,5 an	33,4 ans	+ 1,7 an
Cadres ** (%)	30,6 %	28,5 %	- 2,1 pts	26,1 %	+ 2,4 pts
Formation initiale (≤bac) *	27,0 %	28,4 %	+ 1,4 pt	26,7 %	+ 1,7 pt
LES DÉPARTS EN RETRAITE					
Départ en retraite	4 482	4 599	+ 2,6 %	5 537	- 16,9 %
Âge moyen	62,3 ans	62,6 ans	+ 0,3 an	61,7 ans	+ 0,9 an

* % rapporté au nombre de situations renseignées. Non déclaration : 35% en 2022, 34 % en 2021, 32 % en 2017

** E/C de 5A à 9 + Informaticiens de VA à X + Ingénieurs conseil + ADD + Personnel des établissements de 5E à 12E + Praticiens conseil

*** Embauches en CDI hors transferts

RAPPORT EMPLOI 2023

Partie 1 - Carnet Emploi

Chiffres clés du personnel du Régime général de Sécurité sociale 3

I. Évolution des effectifs, analyse démographique et socio-professionnelle 6

A.Évolution des effectifs dans le Régime général 7

- A-1. Le nombre d'organismes du Régime général 7
- A-2. Une baisse des contrats à durée indéterminée 10
- A-3. Une baisse des effectifs en contrat à durée déterminée qui s'accroît en 2022 12

B.Analyse démographique 13

- B-1. Une stabilité de l'âge moyen des salariés du Régime général entre 2020 et 2022 13
- B-2. Une baisse continue des anciennetés moyennes dans l'organisme et l'Institution 14
- B-3. Plus de la moitié des salariés du Régime général sont regroupés dans deux familles professionnelles 16
- B-4. Une hausse de la part des cadres parmi les salariés du Régime général 18

II. Mouvements de personnel 19

A.Recrutements 20

- A-1. Une accélération des recrutements en 2022 20
- A-2. Une baisse continue du recrutement des moins de 30 ans 22

B.Mobilité inter-organismes au sein du Régime général 23

- B-1. Hausse des mobilités inter-organismes en 2022 23
- B-2. Des mobilités principalement au sein de la même branche et à destination des régions de Bretagne et du sud 24

C.Départs 25

- C-1. Un volume de départs tous motifs confondus en augmentation de 16 % 25
- C-2. Un nombre de départs à la retraite proche de l'année précédente 27

III. Rémunération des salariés du Régime général 28

A.Contexte économique relatif à l'inflation et aux évolutions du salaire moyen 29

B.Analyse des rémunérations 31

IV. Sources et Précisions méthodologiques 32

V. Annexes 35



I/ Évolution des effectifs, analyse démographique et socio-professionnelle

A. Évolution des effectifs dans le Régime général

A-1. Le nombre d'organismes du Régime général

Une cinquième branche au sein de la Sécurité sociale depuis le 1^{er} janvier 2021

La branche Autonomie est représentée par un seul organisme : la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). En cohérence avec le périmètre historique de ce rapport, seuls les salariés sous convention collective Ucanss sont comptabilisés dans le Rapport Emploi. De ce fait, les salariés relevant de la fonction publique de cet organisme ne sont pas pris en compte dans les dénombrements.

Organismes¹ compris dans le périmètre du Rapport Emploi :

[5 caisses nationales	[15 Carsat	[1 Institut 4.10
[1 Ucanss	[1 Cramif	[8 CTI
[100 Cpam	[4 CGSS	[23 UIOSS
[98 Caf	[1 CSS Mayotte	[2 Fédérations ²
[21 Urssaf	[2 CCSS	[1 UC CMP
	[13 Ugecam	

En 2022, 4 organismes ne sont plus comptabilisés au sein du Régime général de Sécurité sociale. Cette situation s'explique par :

- ☰ Deux fusions : les Urssaf de Haute-Normandie et de Basse-Normandie ont fusionné pour devenir l'Urssaf de Normandie ; et la Cpam et la Caf des Hautes-Alpes se sont réunies au sein de la CCSS des Hautes-Alpes.
- ☰ La fermeture de l'UIOSS des Hautes-Alpes au 31 mars 2022.
- ☰ Le rattachement des salariés de l'UIOSS de la Guadeloupe à la CGSS de la Guadeloupe dans les bases de données de paie. L'UIOSS n'est donc plus prise en compte dans le dénombrement des organismes³.

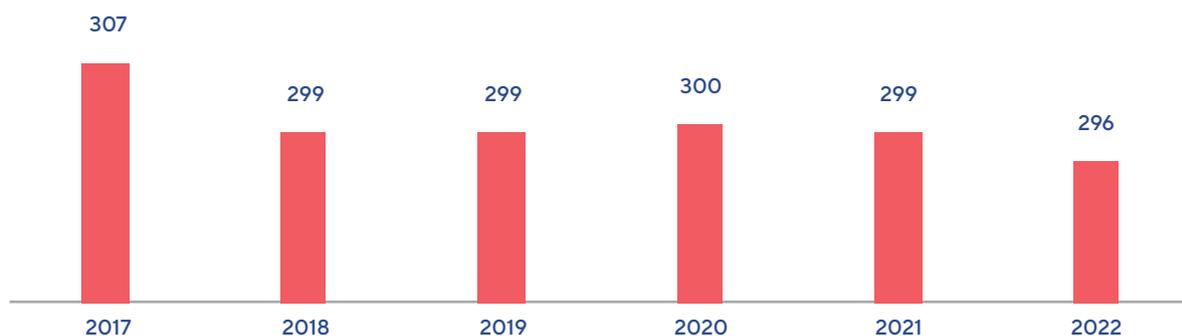
À contrario, l'ajout de la branche Autonomie représente un organisme en plus à comptabiliser au sein du Régime général.

1 Les acronymes et sigles des organismes sont détaillés en partie IV.Sources et Précisions méthodologiques

2 2 fédérations : Fédération Languedoc Roussillon rattachée à la Caf et UC IRSA rattachée à la branche maladie

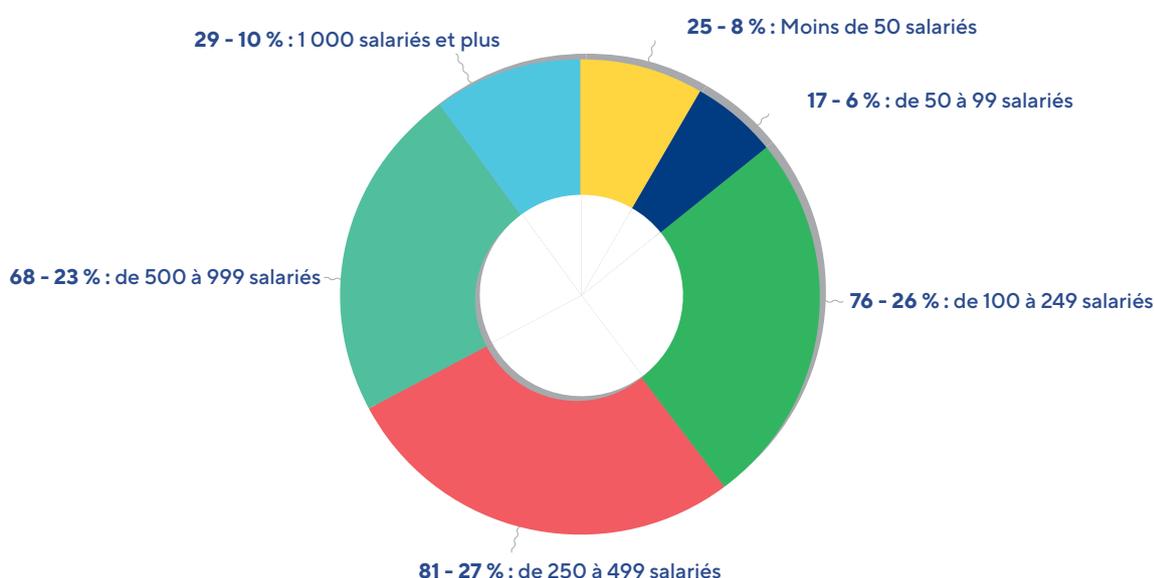
3 Comptages établis sur la base des rattachements contractuels de salariés aux organismes (source : Données de paie, Ucanss)

Évolution du nombre d'organismes de Sécurité sociale entre 2017 et 2022



Plus de deux tiers des organismes du Régime général sont rattachés aux branches Maladie et Famille avec respectivement 132 organismes (dont 13 Ugecam) et 100 organismes.

Nombre d'organismes par taille en 2022⁴



8 % des organismes comptent moins de 50 salariés. La tranche des organismes de moins de 50 salariés est principalement composée d'UIOSS.

Un organisme sur 10 dans le Régime général compte plus de 1 000 salariés. Ces organismes emploient 36 % (51 360 salariés) des salariés du Régime général. 18 des 29 organismes appartenant à cette tranche relèvent de la branche Maladie, dont 9 Cnam et 6 Ugecam.

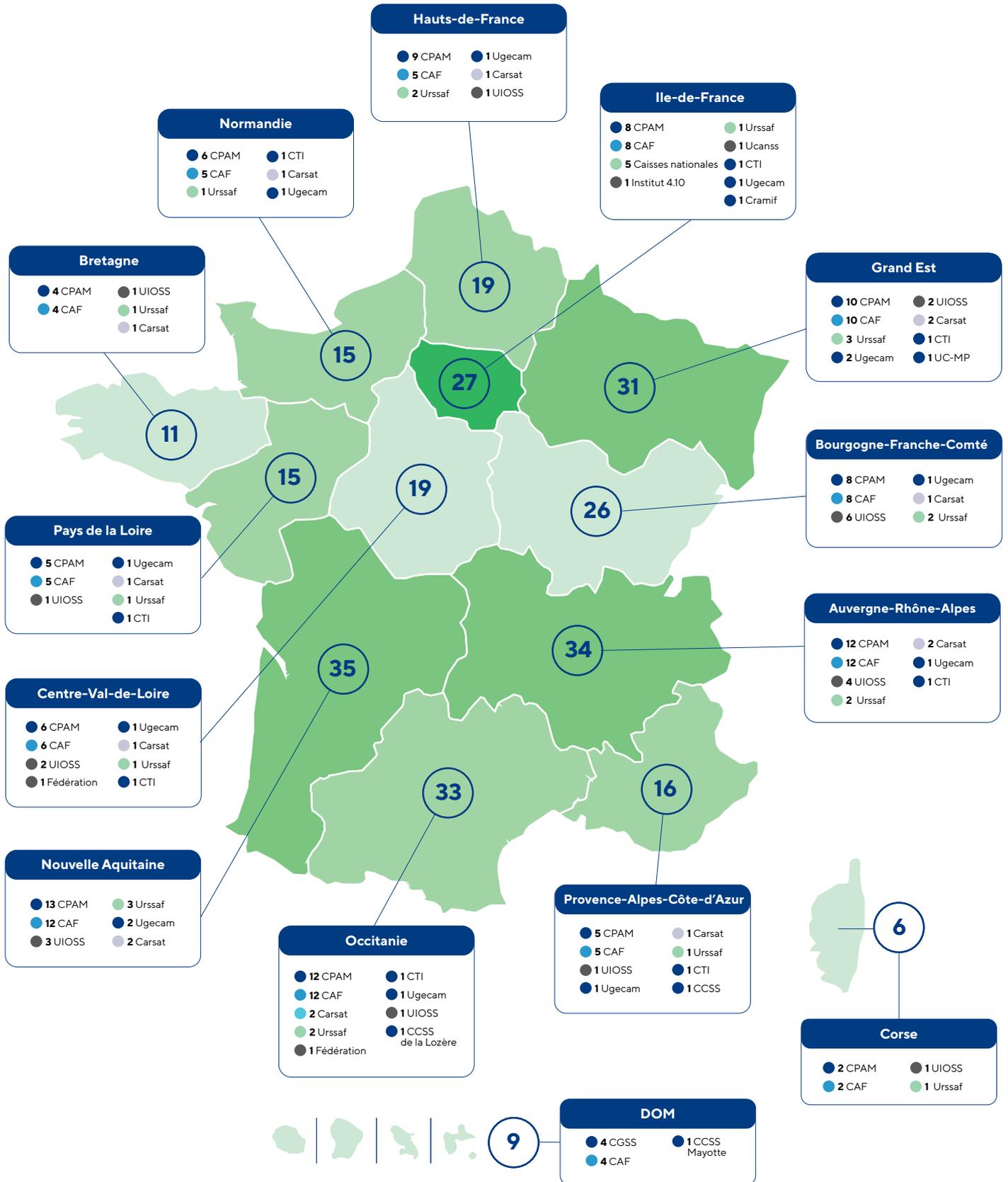
En 2022, 35 974 salariés (soit un quart des effectifs du Régime général) exercent en Île-de-France au sein de l'un des 27 organismes présents dans cette région.

Les sièges des 5 Caisses nationales⁵ sont présents en Île-de-France et elles concentrent à elles seules 45 % des salariés de la région.

La Nouvelle Aquitaine, l'Auvergne Rhône Alpes et l'Occitanie sont les régions avec le plus d'organismes avec respectivement 35, 34 et 33 organismes : un tiers des organismes du Régime général se trouve dans une de ces trois régions. 38 074 salariés (26 %) exercent dans ces régions dont 14 948 salariés en Auvergne Rhône Alpes qui emploie à elle seule 10 % des salariés du Régime général.

⁴ Sur les effectifs CDI présents au 31 décembre 2022, Personnel « Convention collective », hors « Personnel fonction publique »
⁵ Les salariés des DRSM sont rattachés à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Carte de France des Organismes du Régime général



A-2. Une baisse des contrats à durée indéterminée

Le Régime général de Sécurité sociale comptabilise 144 245 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) au 31 décembre 2022, soit une baisse des effectifs de 0,7 % par rapport à 2021. L'ajout de la branche Autonomie en 2022 a peu d'impact sur l'évolution des effectifs au global : la CNSA dénombre 120 salariés en CDI.

Évolution des effectifs en contrat à durée indéterminée entre 2017 et 2022⁶



En 5 ans, les effectifs ont baissé de 0,9 %. Cette baisse n'est pas visible dans les branches Recouvrement et Retraite, leur nombre de salariés en CDI a augmenté de respectivement 13,6 % et 5,7 %. Cette hausse est essentiellement due au transfert des effectifs du RSI au sein de ces deux branches en 2020.

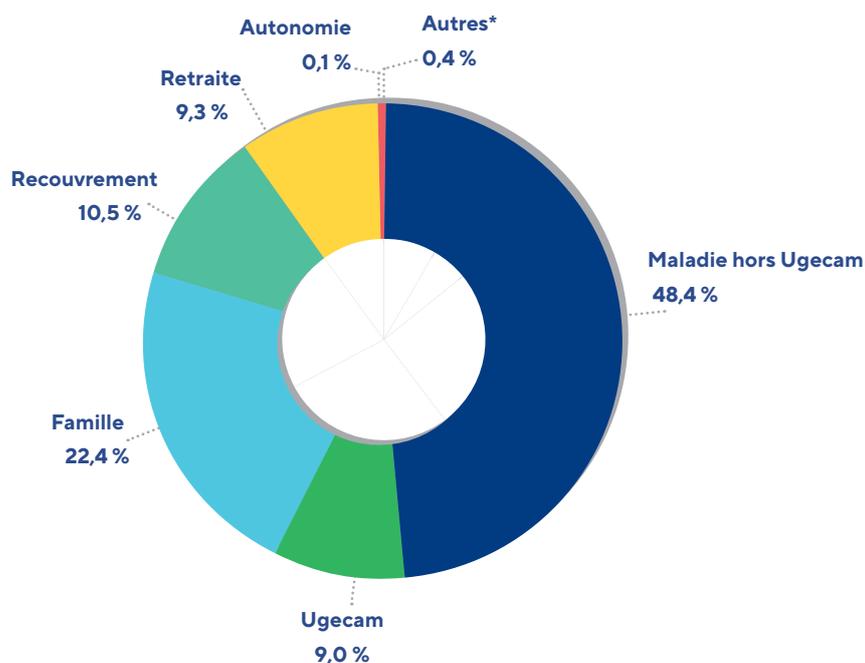
⁶ Pour rappel, la hausse du nombre de salariés entre 2019 et 2020 est due au transfert de 5 706 salariés au sein des effectifs du Régime général : 73 % provenant du RSI et 27 % d'organismes conventionnés.

Évolution des effectifs en contrat à durée indéterminée entre 2017 et 2022 par branche

	Effectif CDI au 31/12/2022	Évolution 2017-2022
Maladie hors Ugecam	69 785	-4,6 %
Ugecam	13 026	-0,6 %
Famille	32 241	-1,5 %
Retraite	13 363	5,7 %
Recouvrement	15 086	13,6 %
Autonomie	120	ND
Autre	624	-7,8 %
Total	144 245	-0,9 %

La répartition des effectifs au sein des branches reste stable. La branche Maladie hors Ugecam est l'employeur principal du Régime général, accueillant plus d'un salarié sur deux (57,4 % en comptabilisant les Ugecam).

Répartition des effectifs en contrat à durée indéterminée par branche en 2022



* La catégorie Autres contient les UIOSS, l'institut 4.10, l'Ucanss

A-3. Une baisse des effectifs en contrat à durée déterminée qui s'accroît en 2022

Au 31 décembre 2022, le Régime général compte 7 255 salariés en contrat à durée déterminée (CDD). Ils représentent 4,8 % de l'ensemble des salariés du Régime général.

Évolution des effectifs en contrat à durée déterminée entre 2017 et 2022



La baisse du nombre de salariés en CDD s'accroît en 2022 (-28,4 % par rapport à 2021) et concerne la branche Maladie hors Ugecam essentiellement : son nombre de salariés en CDD au 31 décembre 2022 a presque diminué de moitié par rapport à 2021 (-47,5 %). En effet, un nombre important de contrats CDD de salariés initialement embauchés pour le contact tracing a pris fin au dernier trimestre 2022.

Répartition des effectifs en contrat à durée déterminée par âge au 31 décembre 2022

	Nombre de salariés au 31/12	Répartition (en %)
Moins de 26 ans	1 929	27 %
De 26 à 29 ans	1 132	16 %
De 30 à 34 ans	1 126	16 %
De 35 à 39 ans	932	13 %
De 40 à 44 ans	745	10 %
De 45 à 49 ans	567	8 %
De 50 à 54 ans	379	5 %
De 55 à 61 ans	364	5 %
62 ans et plus	81	1 %
Total	7 255	100 %

L'âge moyen des salariés en CDD est de 34,3 ans (+ 2 ans par rapport à 2017). Les salariés de moins de 35 ans représentent près de 60 % des CDD au 31 décembre 2022. Par ailleurs, les salariés de 45 ans et plus regroupent 19 % des salariés en CDD, alors qu'ils représentent plus de la moitié des effectifs en CDI (53 %).

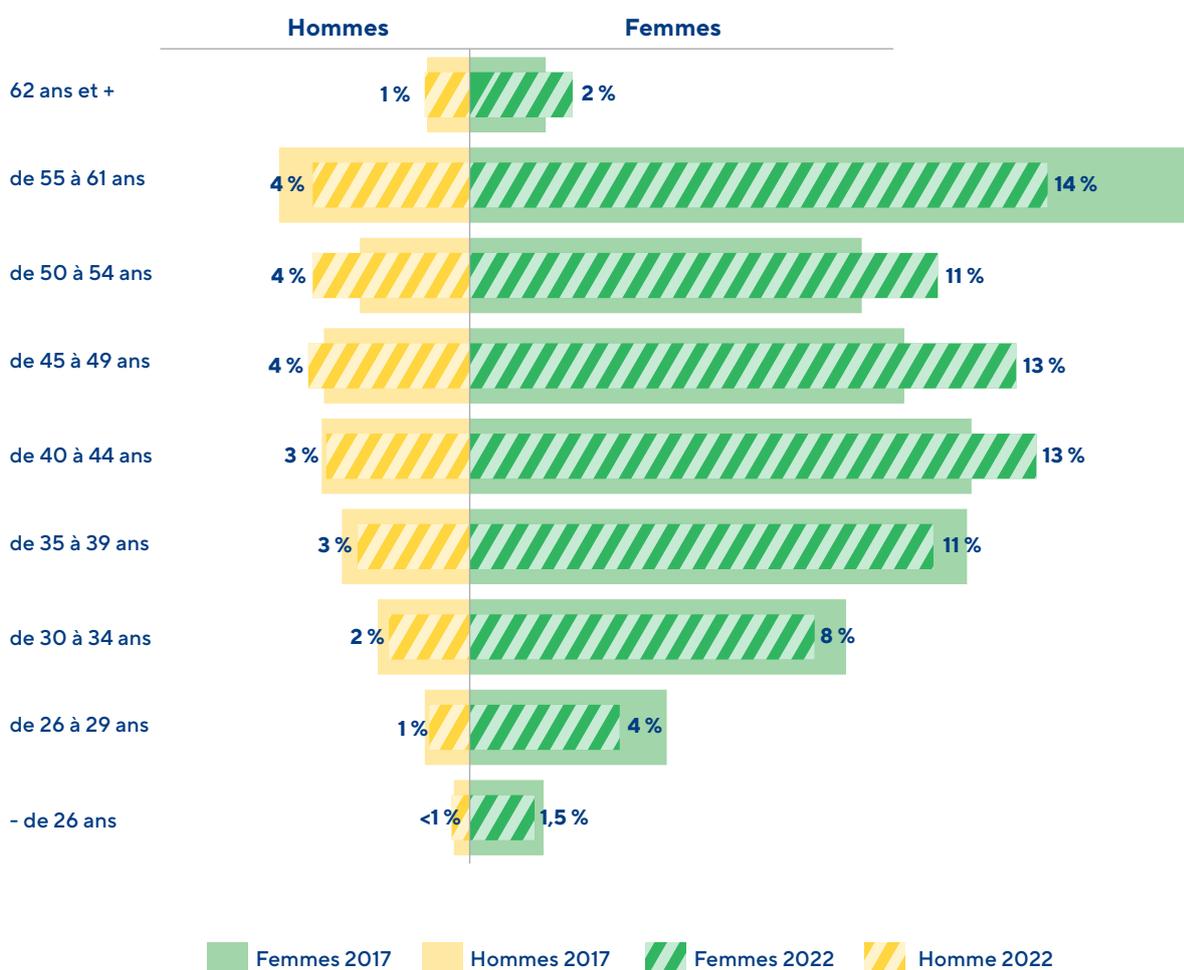
B. Analyse démographique

B-1. Une stabilité de l'âge moyen des salariés du Régime général entre 2020 et 2022

Depuis 2020, l'âge moyen des salariés en CDI du Régime général se maintient à 45,2 ans. En 5 ans, l'âge moyen a augmenté de seulement 0,3 an⁷ (44,9 ans en 2017).

Les hommes ont en moyenne un an de plus que les femmes (46 ans, contre 45 ans pour les femmes).

Pyramide des âges (2017-2022)

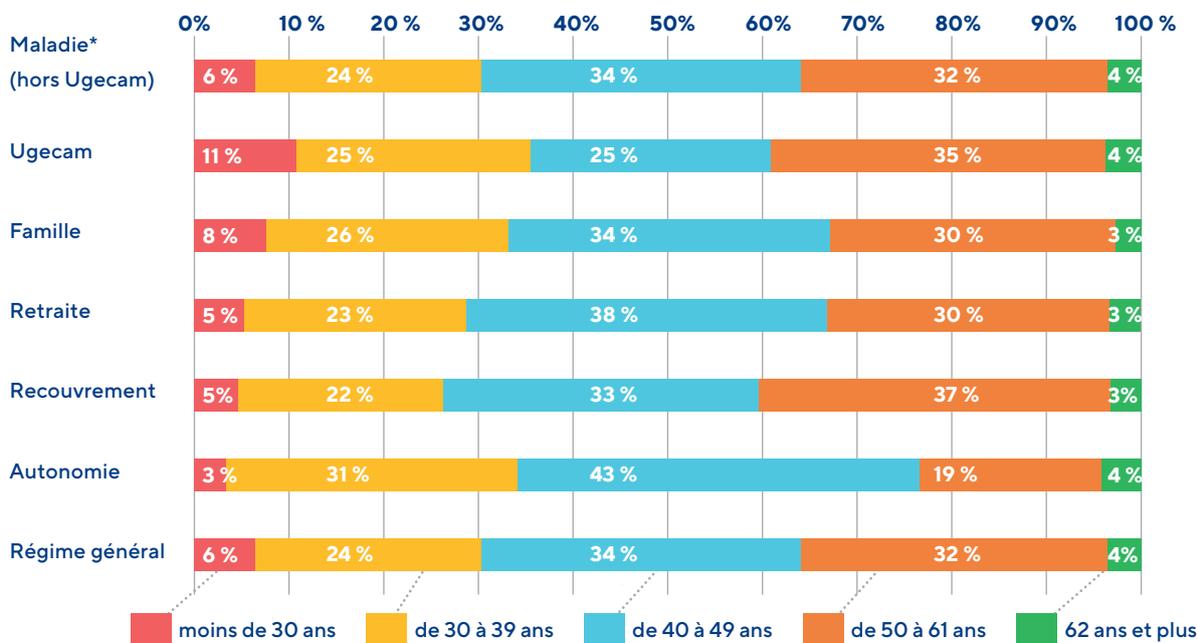


⁷ 0,3 an = 3,6 mois

Les classes d'âge de la partie haute de la pyramide des âges s'équilibrent davantage chaque année. Les salariés entre 55 et 61 ans représentent toujours la classe d'âge la plus nombreuse en 2022 (18 %), mais leur poids continue de baisser, dû aux départs à la retraite, pour atteindre des niveaux proches des salariés de 40 à 44 ans (16 %) et de 45 à 49 ans (17 %).

Par ailleurs, le bas de la pyramide des âges continue de se réduire ; un constat à mettre en lien avec le recul du volume des moins de 30 ans recrutés chaque année, ainsi que l'augmentation de l'âge moyen des nouveaux embauchés.

Répartition des effectifs du Régime général par branche et par tranche d'âge en 2022



* Cnam, Cpam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

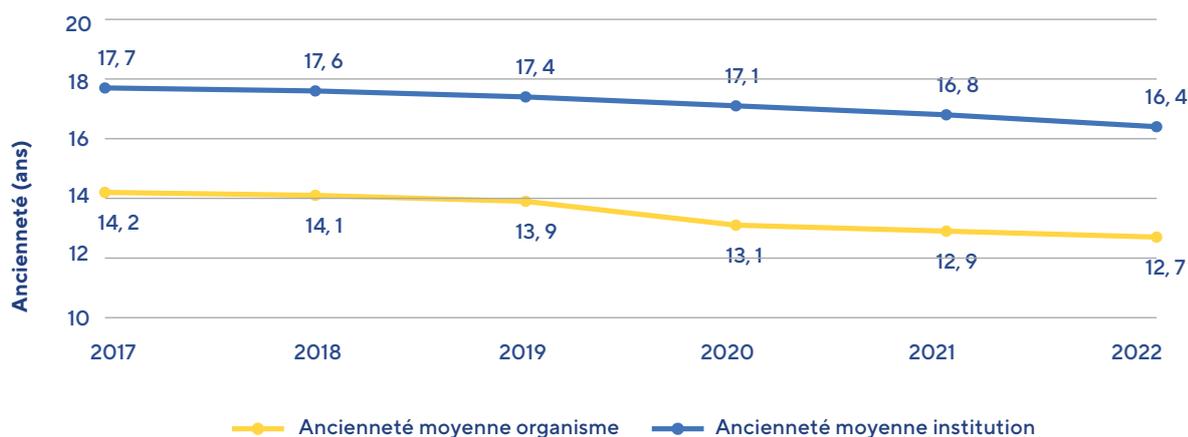
Les salariés de la branche Autonomie sont les plus jeunes avec un âge moyen de 43,7 ans, contre 45,2 ans pour l'ensemble des salariés du Régime général.

La branche Recouvrement détient l'âge moyen le plus élevé ; il est de 46,2 ans en 2022.

B-2. Une baisse continue des anciennetés moyennes dans l'organisme et l'Institution

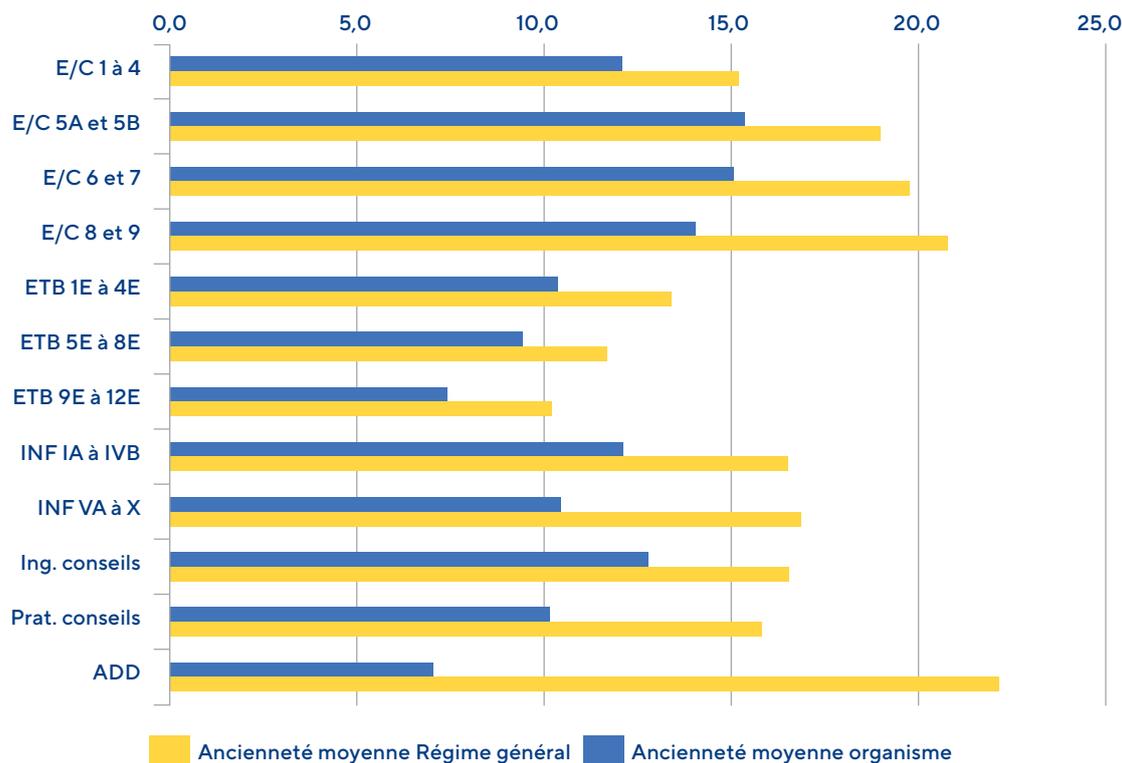
L'ancienneté moyenne des salariés poursuit sa baisse en 2022, qu'elle soit calculée sur la présence du salarié au sein de l'organisme ou au sein du Régime général. Les départs à la retraite ainsi que le volume des recrutements expliquent cette baisse.

Évolution de l'ancienneté moyenne dans le Régime général et dans l'organisme d'appartenance de 2017 à 2022



Les salariés des Ugecam ont l'ancienneté moyenne la plus faible. Alors que leur ancienneté moyenne au sein de l'organisme reste stable entre 2017 et 2022 (10,2 ans), leur ancienneté au sein du Régime général a baissé de 2 ans sur la même période (de 15,2 à 13,2 ans). Ce phénomène s'explique par une hausse des départs du Régime général de ces salariés, couplée à une baisse des mobilités inter-organismes au sein du Régime général.

Ancienneté moyenne dans le Régime général et dans l'organisme d'appartenance par niveau en 2022



Le lien entre l'ancienneté moyenne au sein de l'organisme d'appartenance et au sein du Régime général met en évidence les mobilités inter-organismes des salariés au cours de leur carrière. Les salariés placés aux plus hauts niveaux de classification sur la grille des employés et cadres (8 et 9) sont aussi ceux qui ont la plus forte ancienneté au sein de l'Institution. Ce constat illustre les parcours professionnels construits dans le temps. Aussi, il est à noter une ancienneté moyenne institutionnelle de plus de 20 ans pour les agents de direction et de plus de 15 ans pour les praticiens conseils, ingénieurs conseils et informaticiens.

B-3. Plus de la moitié des salariés du Régime général sont regroupés dans deux familles professionnelles

Les métiers de la Sécurité sociale sont regroupés au sein de 17 familles professionnelles.

Deux familles professionnelles regroupent plus de la moitié des effectifs du Régime général : la famille 01 « Gestion des situations clients » et la famille 17 « Management et pilotage », soit près de 80 000 salariés.

Répartition des effectifs par famille professionnelle (2017-2022)

Familles professionnelles	Effectif 2022	Évolution des effectifs depuis 2017	Répartition 2022 (%)	Évolution de la répartition depuis 2017
01_Gestion des situations clients	57 573	4 %	39,9 %	1,9 pt
17_Management et pilotage	22 316	2 %	15,5 %	0,5 pt
06_Offre de soins et prise en charge du handicap	10 001	3 %	6,9 %	0,3 pt
14_Information et communication	8 746	-27 %	6,1 %	-2,1 pts
13_Gestion des systèmes d'information	6 206	6 %	4,3 %	0,3 pt
09_Optimisation des processus	5 352	-3 %	3,7 %	-0,1 pt
04_Intervention et développement social	5 217	-14 %	3,6 %	-0,5 pt
08_Analyse et conseil juridiques	5 089	13 %	3,5 %	0,4 pt
07_Régulation du système de soins	4 703	-9 %	3,3 %	-0,3 pt
10_Gestion comptable et financière	3 753	-1 %	2,6 %	0,01 pt
12_Gestion et développement des ressources humaines	3 493	6 %	2,4 %	0,2 pt
02_Contrôle et maîtrise des risques externes	3 482	5 %	2,4 %	0,1 pt
16_Gestion des moyens matériels	2 966	-8 %	2,1 %	-0,2 pt
15_Assistance logistique	1 915	-26 %	1,3 %	-0,4 pt
03_Promotion de l'offre de service	1 209	-1 %	0,8 %	<0,01 pt
11_Observation socio-économique	1 187	2 %	0,8 %	0,02 pt
05_Prévention des risques professionnels et sanitaires	1 037	-5 %	0,7 %	-0,03 pt
Total Régime Général	144 245	-0,9 %	100,0 %	-

Le poids de la famille professionnelle « Gestion des situations clients » reste stable entre 2021 et 2022. La hausse observée entre 2017 et 2022 est essentiellement portée par l'évolution des effectifs du métier de conseiller offre de service.

Sur la même période, l'augmentation des effectifs de la famille professionnelle « Management et pilotage » concerne principalement les managers réseaux et projets (+ 46 % en 5 ans), et, dans une moindre mesure, les managers stratégiques (+ 11 %).

L'effectif de la famille « Information et communication » continue de baisser (- 27 % depuis 2017) sous l'effet de l'impact du numérique dans le traitement des flux entrants. Les métiers impactés sont les secrétaires (- 32 % entre 2017 et 2022) et les techniciens du traitement de l'information (- 25 %).

Depuis 2017, la famille « Intervention et développement social » connaît aussi une baisse de ses effectifs (- 14 %). Cette baisse est essentiellement portée par les chargés d'intervention auprès des jeunes enfants (51 %, soit 270 salariés en 2022) et les chargés d'intervention sociale (- 14 %, soit 3 775 salariés).

Top 10 des métiers les plus représentés en 2022 dans les effectifs*

Métiers	Effectif 2022	Répartition 2022 (%)	Évolution de la répartition depuis 2017
Gestionnaire conseil sécurité sociale (Fam pro 01)	32 616	22,6 %	- 0,9 pt
Manager opérationnel (Fam pro 17)	13 765	9,6 %	- 0,7 pt
Référent technique gestion situation client (Fam pro 01)	13 098	9,1 %	+ 0,3 pt
Conseiller offres de service (Fam pro 01)	10 332	7,2 %	+ 1,8 pt
Manager stratégique (Fam pro 17)	4 838	3,4 %	+ 0,4 pt
Gestionnaire maîtrise des risques (Fam pro 09)	4 315	3,0 %	- 0,1 pt
Technicien traitement de l'information (Fam pro 14)	3 983	2,8 %	- 0,9 pt
Charge d'intervention sociale (Fam pro 04)	3 775	2,6 %	- 0,4 pt
Manager réseaux et projets (Fam pro 17)	3 693	2,6 %	+ 0,8 pt
Secrétaire (Fam pro 14)	3 669	2,5 %	- 1,2 pt

*Hors branche Autonomie (nomenclature métier différente)

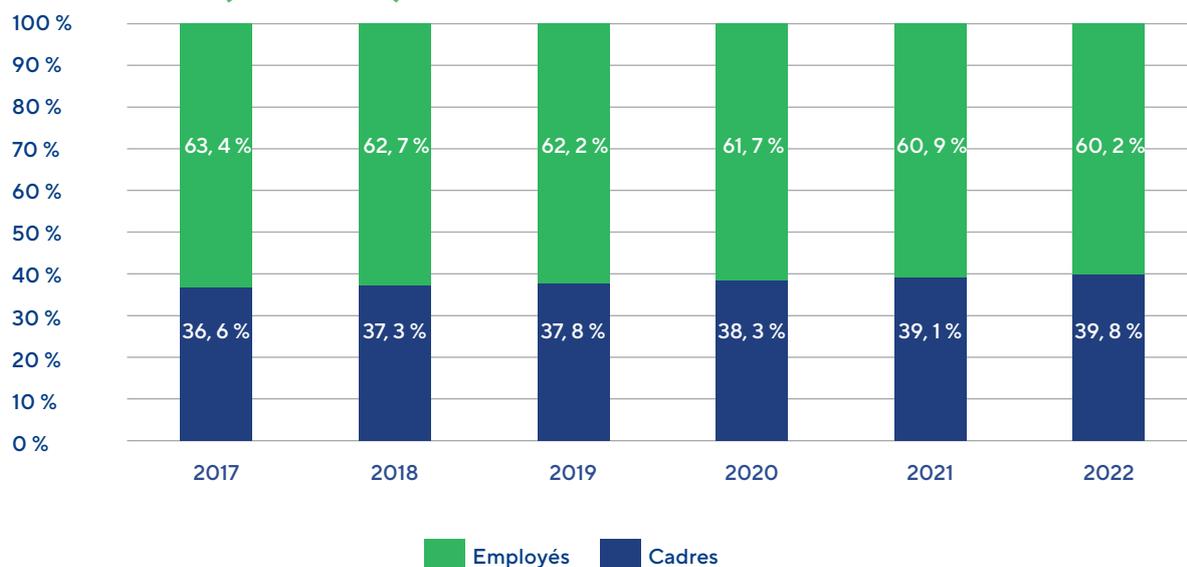
Le métier de gestionnaire conseil sécurité sociale est largement le plus représenté en 2022 avec plus de 32 000 collaborateurs.

B-4. Une hausse de la part des cadres parmi les salariés du Régime général

En 2022, 57 533 salariés sont cadres dans le Régime général. Ce volume a progressé de 1,4 % par rapport à l'année précédente, et de 7,9 % par rapport à 2017. Les cadres représentent 39,8 % des salariés en 2022, une part en hausse (+ 3,2 points par rapport à 2017).

Cette hausse est plus forte chez les hommes (+ 4,2 points) que chez les femmes (+ 3,0 points). Plus d'un tiers des femmes sont cadres (36 %) alors qu'elles représentent 78 % des effectifs du Régime général. Un homme sur deux est cadre (53 % en 2022).

Évolution de la proportion des employés et des cadres en contrat à durée indéterminée (2017-2022)



La part des cadres au sein des branches Maladie (39 %), Famille (37 %) et Retraite (38 %) reste proche de la moyenne du Régime général. Pour la branche Recouvrement, un salarié sur deux est cadre ; et près d'un salarié sur 10 est inspecteur du recouvrement, emploi composé de salariés exclusivement cadres.

Parmi les salariés des niveaux 1 à 4 de la grille des employés et cadres, la part des collaborateurs de niveau 4 augmente chaque année. En 2022, ils représentent 54,3 % et leur poids a augmenté de 4,6 points en cinq ans (de 49,7 % en 2017 à 54,3 % en 2022).



II/ Mouvements de personnel

A. Recrutements

A-1. Une accélération des recrutements en 2022

En 2022, le nombre de salariés recrutés en contrat à durée indéterminée au sein du Régime général⁸ continue d'augmenter (+ 20 % par rapport à 2021). Les nouveaux embauchés représentent 6,1 % de l'effectif total. La hausse entre 2021 et 2022 est essentiellement portée par les branches Famille (+ 62 %), Recouvrement (+ 77 %) et Retraite (+ 61 %). Sur la même période, le volume de recrutements réalisés au sein de la branche Maladie a baissé de 3 %.

Évolution du nombre de recrutements en CDI au Régime général de 2012 à 2022*



* Le nombre de recrutements n'intègre pas les transferts au sein du Régime général.

Le nombre de recrutements en contrat à durée indéterminée est composé d'une part, des recrutements directs (59 % soit 5 179 recrutements) et d'autre part, des recrutements indirects consécutifs à la transformation de CDD en CDI (41 % soit 3 611 recrutements).

Pour les branches Maladie, Recouvrement, Retraite et Autonomie, la majorité des recrutements sont directs. En revanche pour la branche Famille, plus de la moitié (52 %) provient de la transformation de CDD en CDI.

⁸ Les salariés transférés vers le Régime général ne sont pas comptabilisés parmi les recrutements.

En 2022, trois familles professionnelles représentent plus de deux tiers des recrutements :

- ☰ La famille « Gestion des situations client » pour 45 %
- ☰ La famille « Offre de soins et prise en charge du handicap » pour 13 %
- ☰ La famille « Management et pilotage » pour 7 %

Près de 70 % des recrutements en CDI de l'année 2022 sont réalisés dans 10 métiers sur 81 exercés dans l'Institution.

TOP 10 des métiers avec le plus de recrutements en CDI en 2022*

	Nombre de recrutements en 2022	Poids du métier dans les recrutements en 2022	Poids du métier dans les effectifs en 2022	Évolution du poids du métier dans les recrutements (2017-2022)
Gestionnaire conseil sécurité sociale (Fam pro 01)	2 139	24,4 %	22,6 %	- 0,6 pt
Conseiller offres services (Fam pro 01)	1 665	19,0 %	7,2 %	- 0,2 pt
Technicien traitement de l'information (Fam pro 14)	356	4,1 %	2,8 %	- 5,1 pts
Manager opérationnel (Fam pro 17)	343	3,9 %	9,6 %	+ 0,3 pt
Auxiliaire de soins (Fam pro 06)	331	3,8 %	2,1 %	+ 1,8 pt
Infirmier (Fam pro 06)	281	3,2 %	1,6 %	+ 1,6 pt
Chargé d'intervention sociale (Fam pro 04)	213	2,4 %	2,6 %	-
Gestionnaire des litiges et créances (Fam pro 08)	209	2,4 %	1,8 %	+ 0,4 pt
Comptable (Fam pro 10)	196	2,2 %	2,1 %	-
Gestionnaire administratif des ressources humaines (Fam pro 12)	190	2,2 %	1,4 %	- 0,4 pt

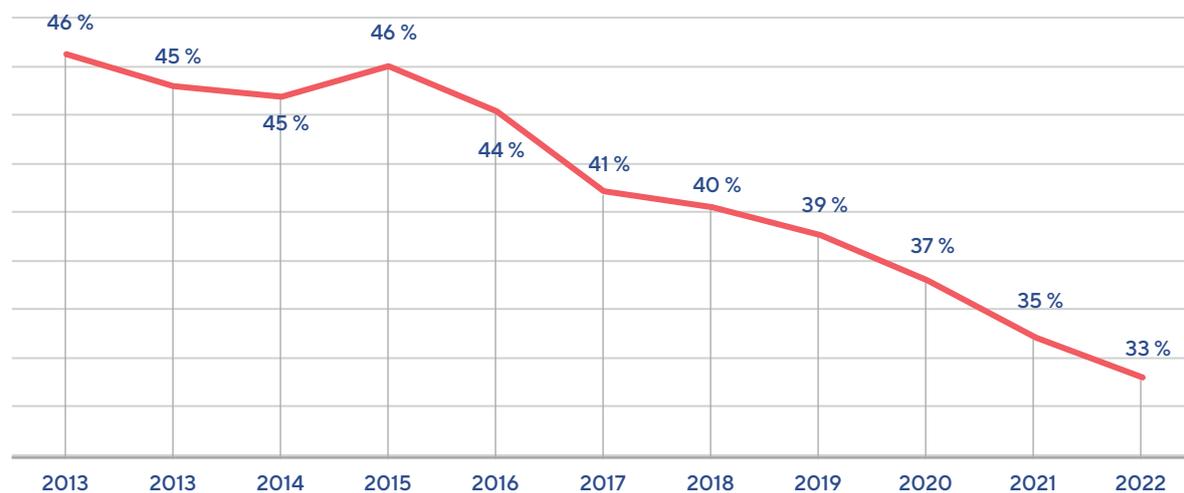
*Hors branche Autonomie (nomenclature métier différente)

Les conseillers offres de services représentent 19 % des recrutements, alors qu'ils représentent 7,2 % des effectifs en 2022.

A-2. Une baisse continue du recrutement des moins de 30 ans

Le recrutement des jeunes continue de diminuer en 2022 : les salariés recrutés de moins de 30 ans représentent 33 % du total des recrutés, soit deux points de moins par rapport à l'année précédente, portant la baisse à 13 points en 10 ans.

Évolution du taux de recrutement des moins de 30 ans (2012-2022) *



*Les taux de recrutement de 2018 à 2020 n'intègrent pas les transferts de personnel au sein du Régime général.

Parallèlement, l'âge moyen des salariés recrutés continue d'augmenter et passe de 33,4 ans en 2017 à 35,1 ans en 2022 (soit presque + 2 ans).

B. Mobilité

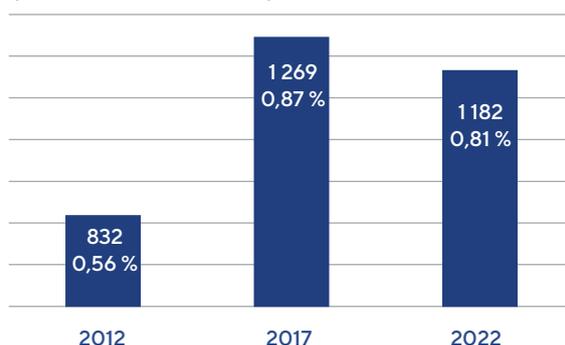
inter-organismes au sein du Régime général

B-1. Hausse des mobilités inter-organismes en 2022

Le taux de mobilité inter-organismes mesure le nombre de mutations d'un organisme à un autre au sein du Régime général, rapporté à l'ensemble de l'effectif du Régime général de l'année précédente.

Les mobilités fonctionnelles au sein d'un même organisme sans changement d'employeur, principal vecteur de mobilité, sont exclues du calcul⁹.

Évolution du nombre et du taux de mobilité inter-organismes (2012-2017-2022)



Le taux de mobilité inter-organismes en 2022 s'établit à 0,81 % (soit 1 182 mobilités), en hausse par rapport à l'année précédente (0,66 %). Ces 1 182 salariés sont restés en moyenne 8 ans au sein de leur ancien organisme avant d'effectuer leur mobilité.

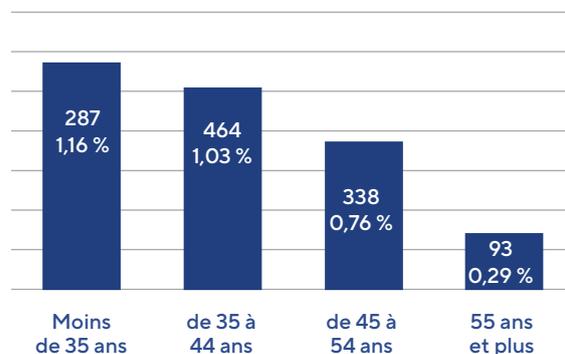
Taux de mobilité inter-organismes des cadres, non-cadres et ADD selon le sexe en 2022

	Hommes	Femmes	Total
Non cadres	0,57 %	0,53 %	0,54 %
Cadres (sans ADD)	1,11 %	0,94 %	0,99 %
ADD	6,94 %	8,27 %	7,63 %
Total	1,03 %	0,74 %	0,81 %

En 2022, le taux de mobilité des hommes (1,03 %) est, au global, supérieur au taux de mobilité des femmes (0,74 %). Les femmes ADD sont toutefois plus mobiles que leurs collègues masculins (8,27 % contre 6,94 % pour les hommes).

Par ailleurs, le taux de mobilité décroît avec l'âge du salarié.

Nombre et taux de mobilité inter-organismes par tranches d'âge en 2022

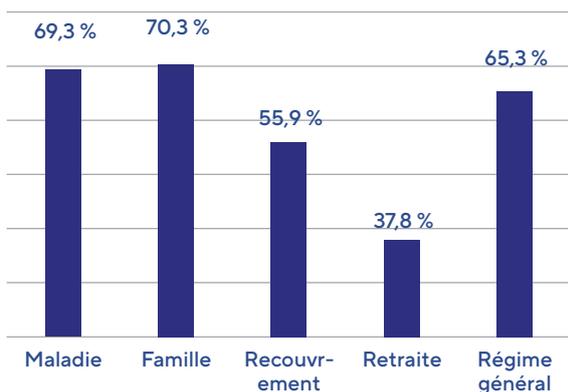


⁹ Selon une étude réalisée en 2016 (données 2015) dans le cadre de la CPNEFP, en s'appuyant sur des questionnaires envoyés à tous les organismes de Sécurité sociale, 6 772 mobilités ont été enregistrées. Le taux de mobilité intra organismes était de 4,6 % en moyenne.

B-2. Des mobilités principalement au sein de la même branche et à destination des régions de Bretagne et du sud

Près de deux tiers des salariés ayant effectué une mobilité inter-organismes l'ont réalisée au sein de leur branche d'origine (65,3 %), et pour 75 % d'entre eux au sein de la même famille professionnelle.

Proportion des salariés ayant réalisé une mobilité inter-organismes au sein de leur branche d'origine*



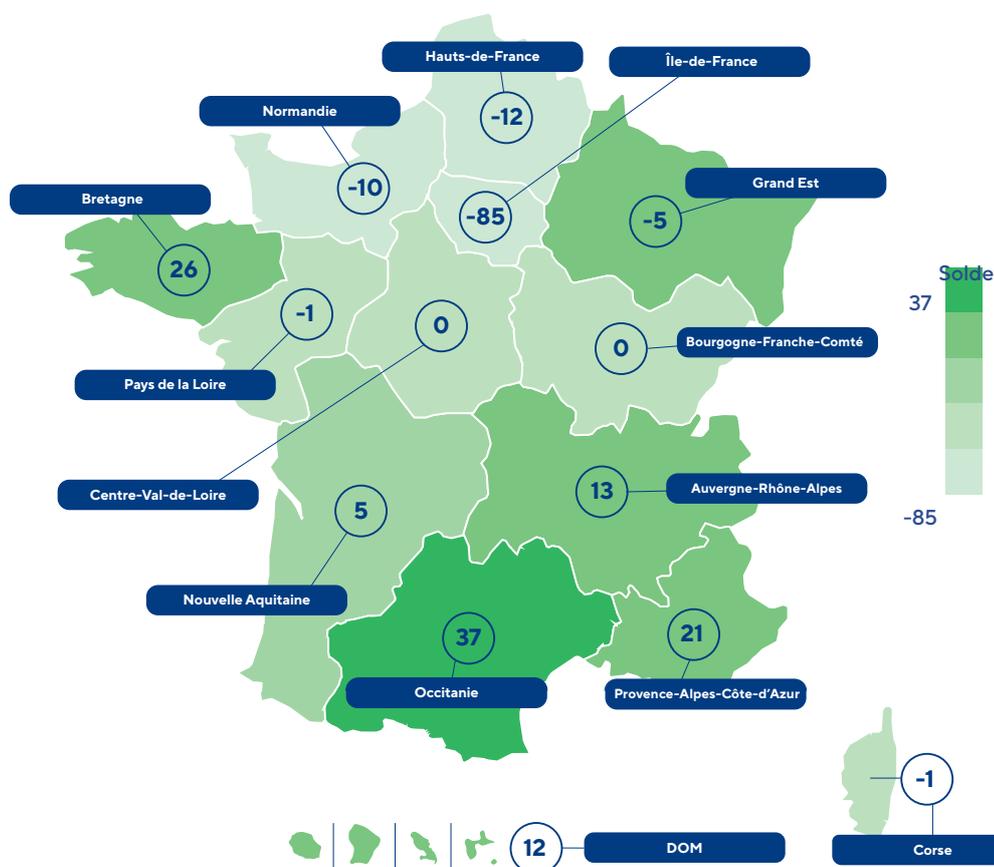
Le taux de mobilité inter-organismes au sein de la même branche est en baisse par rapport à 2021 (- 4 points au global), excepté pour la branche Recouvrement (+5 points, soit 50,6 % en 2021). Près de la moitié des mobilités inter-organismes effectuées en 2022 s'accompagnent d'un changement de région (49 %, soit 576 salariés).

*Hors branche Autonomie, constituée d'un seul organisme.

Solde des mobilités inter-organismes selon la région de départ et d'arrivée en 2022

La Bretagne et les régions du sud, en particulier l'Occitanie et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sont les plus attractives avec un excédent d'effectif positif¹⁰. À l'inverse, les régions plus au nord ont un excédent négatif¹¹ : tout d'abord l'Île-de-France avec 344 arrivées contre 429 départs, suivie par les Hauts-de-France (49 arrivées pour 61 départs) et la Normandie (38 arrivées pour 48 départs).

Les 85 départs d'Île-de-France sont à rapporter aux 35 974 salariés du Régime général travaillant dans cette région.



¹⁰ Excédent positif : Les arrivées dans la région supérieures aux départs

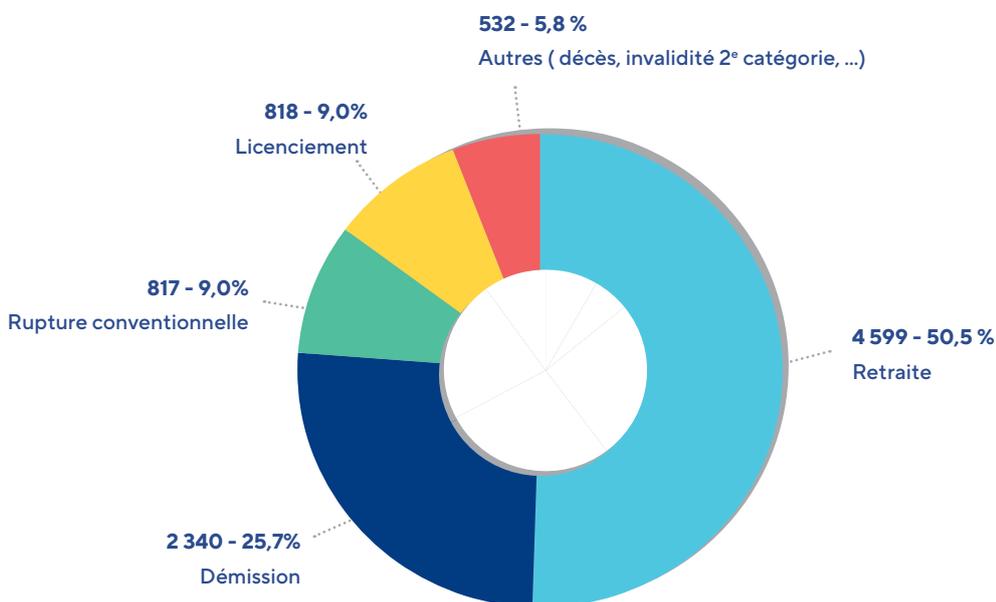
¹¹ Excédent négatif : à l'inverse, la région à plus de départs que d'arrivées

C. Départs

C-1. Un volume de départs tous motifs confondus en augmentation de 16 %

En 2022, 9 106 départs de l'Institution sont comptabilisés, un volume en hausse de 16 % par rapport à 2021 (7 869 départs). Ces départs représentent 6,3 % de l'effectif total (contre 5,4 % en 2021).

Répartition des départs par motifs en 2022

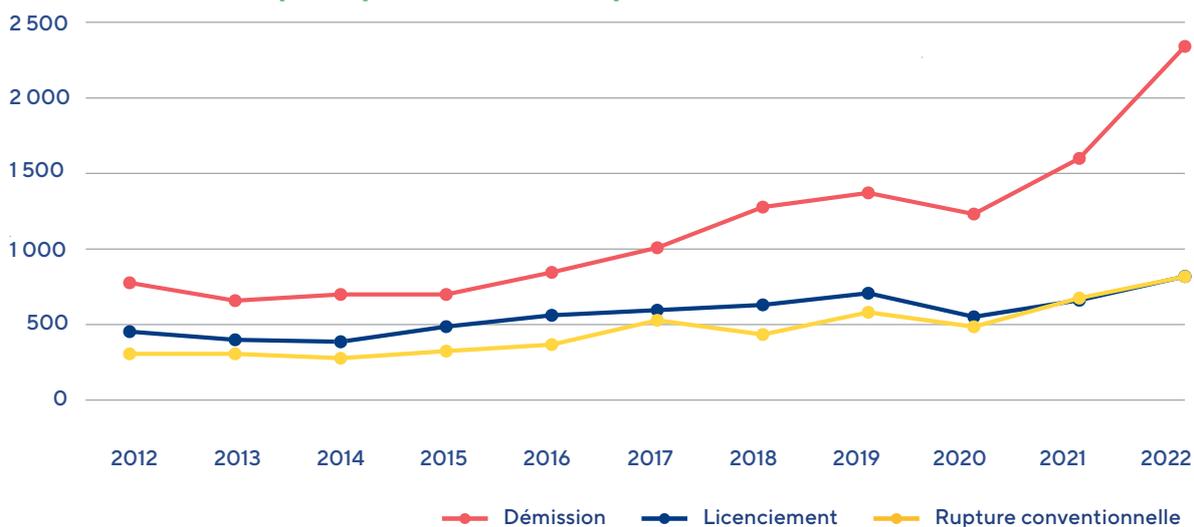


Les départs à la retraite continuent à être le motif principal de sortie de l'Institution. Plus d'un salarié sur deux ayant quitté l'Institution est parti à la retraite. Néanmoins, le poids des salariés partis en retraite a reculé de 6 points entre 2021 et 2022. Les démissions représentent 26 % (2 340) des départs, et les ruptures conventionnelles 9 % (817). Le poids des démissions augmente de 6 points par rapport à 2021, alors que les ruptures conventionnelles conservent un poids similaire dans l'ensemble des départs.

L'âge moyen des salariés ayant démissionné est de 37,6 ans, (soit 0,6 an de moins par rapport à 2017) ; Ils ont travaillé en moyenne 7 ans au sein du Régime général et 5,7 ans au sein de leur dernier organisme.

Il est à noter que cette hausse du nombre de départ est à modérer par la fidélisation des salariés recrutés au sein du Régime général. En effet, parmi les salariés recrutés en CDI en 2012, 73 % sont toujours présents en fin d'année 2022.

Ventilation des départs par motif hors départs à la retraite de 2012 à 2022



On observe des tendances à la hausse des démissions et des ruptures conventionnelles au sein du Régime général semblables à celles observées sur le marché du travail.

Répartition par ancienneté des démissions et ruptures conventionnelles en 2022

	Répartition des démissions (N=2 340)	Répartition des ruptures conventionnelles (N=817)
1 an d'ancienneté et moins	15 %	4 %
De 2 à 5 ans	40 %	21 %
De 6 à 15 ans	36 %	43 %
16 ans et plus	10 %	32 %
Total	100 %	100 %

Les salariés ayant démissionné en 2022 sont restés en moyenne 7 ans au sein du Régime général ; une durée moins élevée que les salariés partis par rupture conventionnelle (13 ans).

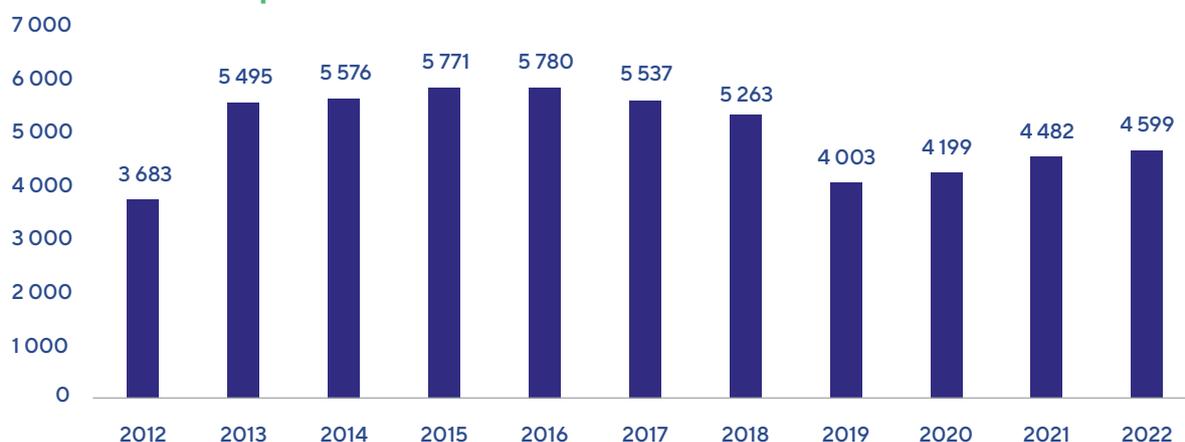
Démissions : top 10 des métiers	Répartition (N=2 340)
Gestionnaire conseil sécurité sociale (Fam pro 01)	17 %
Conseiller offres services (Fam pro 01)	10 %
Manager opérationnel (Fam pro 17)	7 %
Infirmier (Fam pro 06)	7 %
Auxiliaire de soins (Fam pro 06)	6 %
Rééducateur (Fam pro 06)	4 %
Chargé d'intervention sociale (Fam pro 04)	3 %
Référent technique gestion des situations client (Fam pro 01)	3 %
Médecin (Fam pro 06)	3 %
Conseiller juridique (Fam pro 08)	3 %
Autres métiers	38 %
Total	100 %

Ruptures conventionnelles : top 10 des métiers	Répartition (N=817)
Gestionnaire conseil sécurité sociale (Fam pro 01)	21 %
Manager opérationnel (Fam pro 17)	11 %
Conseiller offres services (Fam pro 01)	8 %
Référent technique gestion des situations client (Fam pro 01)	5 %
Manager stratégique (Fam pro 17)	5 %
Manager réseaux et projets (Fam pro 17)	3 %
Technicien traitement de l'information (Fam pro 14)	3 %
Gestionnaire administratif des ressources humaines (Fam pro 12)	3 %
Chargé d'intervention sociale (Fam pro 04)	2 %
Secrétaire (Fam pro 14)	2 %
Autres métiers	37 %
Total	100 %

C-2. Un nombre de départs à la retraite proche de l'année précédente

Dans l'Institution, 4 599 départs à la retraite sont dénombrés pour l'année 2022, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2021.

Évolution des départs à la retraite de 2012 à 2022



Les 10 métiers comprenant le plus grand nombre de salariés partis à la retraite sont représentatifs des métiers exercés par les salariés du Régime général.

TOP 10 des métiers représentant le plus grand nombre de départs à la retraite en 2022*

Métier	Nombre de départs à la retraite en 2022	Poids du métier dans les départs à la retraite en 2022	Poids du métier dans les effectifs au 31/12/2022	Évolution du poids du métier dans les départs à la retraite (2017-2022)
Gestionnaire conseil sécurité sociale (Fam pro 01)	933	20 %	23 %	- 3,4 pts
Référent technique gestion des situations client (Fam pro 01)	537	12 %	9 %	+ 0,4 pt
Manager opérationnel (Fam pro 17)	513	11 %	10 %	- 1,8 pt
Technicien traitement de l'information (Fam pro 14)	202	4 %	3 %	+ 0,2 pt
Manager stratégique (Fam pro 17)	191	4 %	3 %	+ 0,8 pt
Gestionnaire maîtrise des risques (Fam pro 09)	184	4 %	3 %	- 1,4 pt
Secrétaire (Fam pro 14)	175	4 %	3 %	- 0,5 pt
Conseiller offres services (Fam pro 01)	134	3 %	7 %	+ 0,5 pt
Chargé d'intervention sociale (Fam pro 04)	129	3 %	3 %	+ 0,4 pt
Manager réseaux et projets (Fam pro 17)	102	2 %	3 %	+ 0,5 pt

*Hors branche Autonomie (nomenclature métier différente)



III/ Rémunération des salariés du Régime général

A. Contexte économique relatif à l'inflation et aux évolutions du salaire moyen

Le salaire moyen¹² des salariés du Régime général de Sécurité sociale s'établit à 38 720 € bruts annuels pour l'année 2022, soit une augmentation de 2,3 % en un an. Cet accroissement s'explique notamment par la revalorisation de la valeur du point de 3,5 % à effectif du 1er octobre 2022 et par une mesure salariale en faveur des plus bas salaires en 2022.

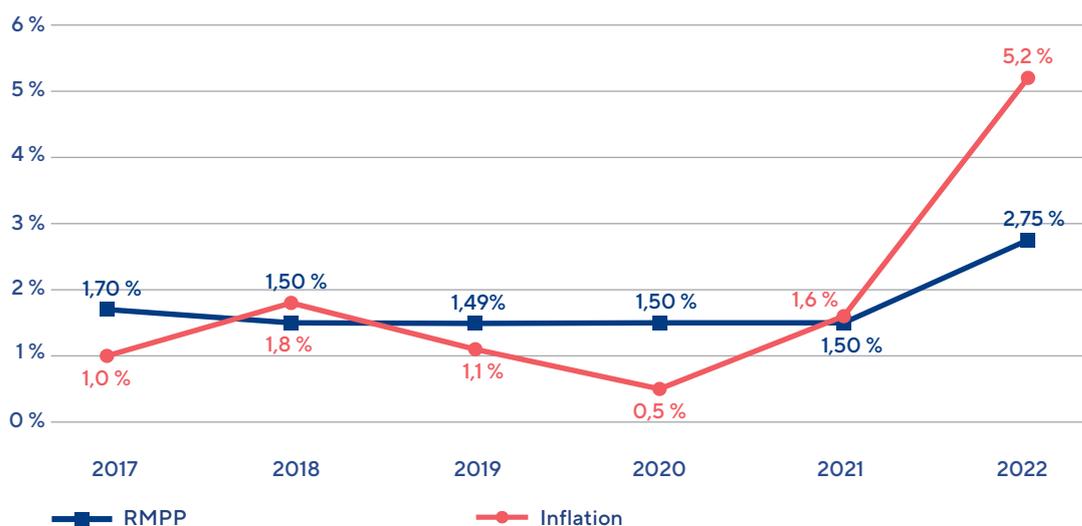
Les évolutions de salaire moyen sont impactées par l'effet de Noria et par la structure de la pyramide des âges. En effet, chaque année plus de 4 000 salariés du Régime général partent à la retraite (4 599 départs à la retraite en 2022, soit + 2,6 % par rapport à l'année précédente). De

nouveaux collaborateurs, plus jeunes, en début de carrière et à un niveau de rémunération moindre entrent dans l'Institution.

Les prix à la consommation accélèrent en 2022 en moyenne annuelle¹³. L'inflation s'élève à + 5,2 %, après + 1,6 % en 2021 et + 0,5 % en 2020.

La Rémunération Moyenne du Personnel en Place (RMPP) calcule, pour l'année en cours, les variations salariales des salariés en place par rapport à la masse salariale de l'année précédente. La RMPP progresse en 2022 de 2,75 %, en lien avec la revalorisation de la valeur du point.

Évolution du taux de RMPP et de l'inflation entre 2017 et 2022



Le salaire médian au sein du Régime général est de 34 434 € bruts annuels en 2022, soit en hausse de 1,6 % par rapport à l'année précédente.

¹² Les salaires moyens annuels sont convertis en équivalent temps plein pour prendre en compte le volume de travail (somme des salaires annuels / effectif en équivalent temps plein).

¹³ Source : En moyenne en 2022, nette accélération des prix à la consommation, Insee.

Rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI et CDD selon les catégories professionnelles du Régime général en 2022

	Salaire moyen	Médiane	Rapport interdécile ¹⁴
Employés/Cadres 1 à 4	31 704 €	30 377 €	1,58
Employés/Cadres 5A et 5B	38 804 €	37 947 €	1,55
Employés/Cadres 6 et 7	46 381 €	45 250 €	1,54
Employés/Cadres 8 et 9	59 821 €	58 086 €	1,54
Informaticiens IA à IVB	41 575 €	40 617 €	1,72
Informaticiens VA à X	59 381 €	56 931 €	1,68
Ingénieurs conseils	81 809 €	79 335 €	1,56
Agents de direction	105 194 €	100 319 €	1,97
ETB 1 à 4	33 559 €	33 489 €	4,23
ETB 5 à 8	42 688 €	41 575 €	1,76
ETB 9 à 12	95 203 €	88 911 €	2,49
Praticiens conseils	95 442 €	92 173 €	1,79
Régime général	38 720 €	34 434 €	2,21

Le rapport interdécile mesure l'écart entre le salaire séparant les 10 % des salariés les mieux rémunérés et celui séparant les 10 % les moins bien rémunérés. Pour 2022, ce rapport est de 2,21 dans le Régime général, un niveau similaire aux années précédentes.

Dans la fonction publique, en 2020, dernière valeur disponible, le ratio interdécile est à 2,3. Dans le secteur privé, la dispersion des rémunérations est plus marquée avec un rapport interdécile qui s'établit à 3,0 en 2020, en hausse par rapport à 2019 (2,91).

¹⁴ Les « déciles » représentent chacune des neuf valeurs qui divisent une distribution statistique ordonnée en dix groupes d'effectifs égaux. Par exemple, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires, c'est-à-dire que les 10 % des salaires les plus modestes sont inférieurs au premier décile.
- le neuvième décile (D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires, c'est-à-dire que les 10 % des salaires les plus élevés dépassent D9.

À noter, la nouvelle segmentation des catégories professionnelles mise en place dans le cadre de la refonte du rapport emploi justifie les variations du rapport Interdécile des Informaticiens et du Personnel des établissements.

Rapport interdécile = salaire du 9^{ème} décile / salaire du 1^{er} décile.

B. Analyse des rémunérations

Les rémunérations progressent à mesure que l'âge augmente.

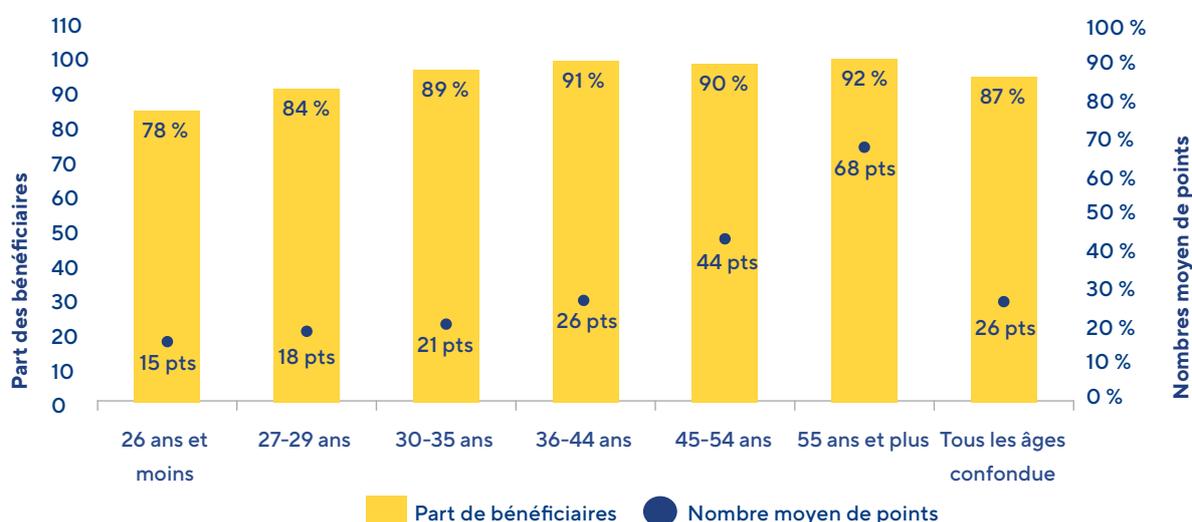
Rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI et CDD par tranche d'âge en 2022

	Salaire moyen	Médiane	Rapport interdécile
Moins de 26 ans	29 582 €	28 617 €	2,09
De 26 à 35 ans	30 916 €	28 741 €	1,71
De 36 à 44 ans	35 272 €	32 459 €	1,83
De 45 à 54 ans	40 852 €	36 759 €	2,05
55 ans et plus *	47 928 €	41 273 €	2,72
Régime général	38 720 €	34 434 €	2,21

* Inclus Salariés partis à la retraite en 2022

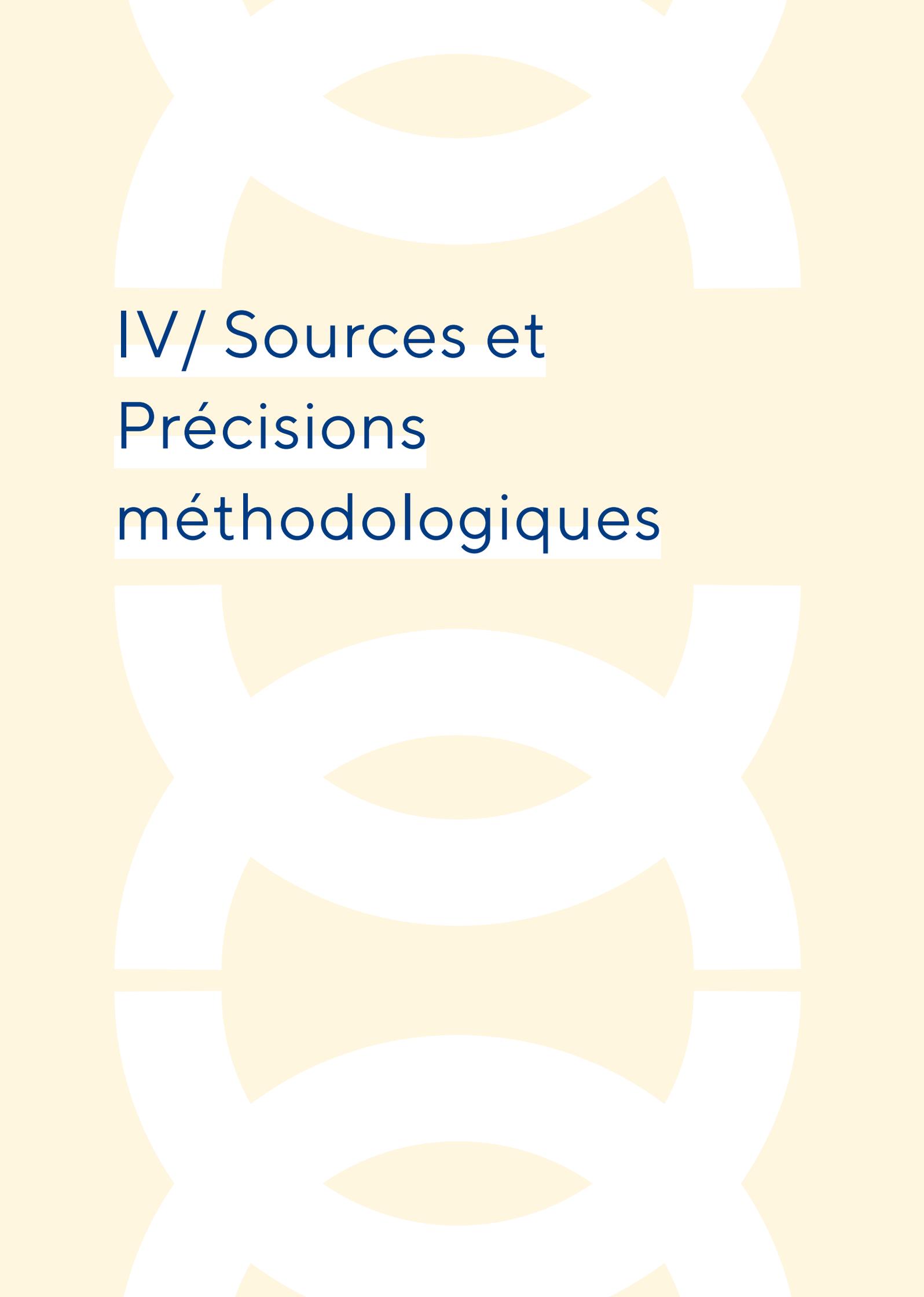
Concernant les salariés recrutés en CDI, près de 9 salariés sur 10 ont vu leur expérience et leurs compétences acquises antérieurement valorisées par l'octroi de points supplémentaires par rapport au coefficient de qualification de leur emploi. En moyenne, 26 points sont accordés par bénéficiaire.

La reconnaissance salariale de l'expérience et de la compétence à l'embauche en 2022



Volume de salariés bénéficiaires d'une reconnaissance salariale à l'embauche en 2022

Tranche d'âge	26 ans et moins	27-29 ans	30-35 ans	36-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus
Nombre de bénéficiaires	1 402	930	1 842	2 086	1 082	294
Nombre de recrutements	1 800	1 111	2 075	2 286	1 197	321



IV/ Sources et
Précisions
méthodologiques

Les données traitées sont issues des systèmes de paie (GRH et SIRHIUS) et des publications ci-après :

- ≡ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Edition 2022, DGAFP
- ≡ Protocole d'accord relatif au travail à temps réduit dans les organismes de Sécurité sociale et leurs établissements - 20 juillet 1976 - Ucanss
- ≡ Protocole d'accord instaurant un régime dérogatoire à la durée minimale de travail pour les salariés à temps partiel - 25 octobre 2016 - Ucanss

Sites internet consultés :

En moyenne en 2022, nette accélération des prix à la consommation, Insee

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6688595>

Les effectifs concernés

Les effectifs concernés sont ceux relevant des trois conventions collectives nationales de travail du Régime général de Sécurité sociale, présents et rémunérés au 31 décembre 2022 et en contrat à durée indéterminée à l'exception des salariés recrutés dans le cadre d'un contrat conclu au titre des mesures en faveur de l'emploi ou au titre des dispositions légales visant à assurer un complément de formation professionnelle au salarié. Le rapport dépend de ce périmètre, à l'exception :

- ≡ de la partie sur les contrats à durée déterminée ;
- ≡ du chapitre rémunération, partie III : le périmètre comprend les salariés en contrat à durée indéterminée + les salariés en contrat à durée déterminée.

Ces effectifs sont répartis comme suit :

- ≡ branche Maladie (Cnam, DRSM, Cpam, Ugecam, CTI, Cramif, CCSS, CGSS et le personnel AT-MP des Carsat) ;
- ≡ branche Famille (Cnaf, Caf) ;
- ≡ branche Retraite (Cnav, Carsat) ;
- ≡ branche Recouvrement (Urssaf caisse nationale, Urssaf, Certi) ;
- ≡ branche Autonomie (CNSA) ;
- ≡ « autres » organismes (Ucanss, Institut 4.10 et UIOSS).

Les organismes de Sécurité sociale cités dans le rapport sont :

Caf : caisse d'allocations familiales

Carsat : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCSS : caisse commune de Sécurité sociale

CCS : caisse de Sécurité sociale de Mayotte

CGSS : caisse générale de Sécurité sociale

Cnaf : caisse nationale d'allocations familiales

Cnam : caisse nationale d'assurance maladie

Cnav : caisse nationale d'assurance vieillesse

CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Cpam : caisse primaire d'assurance maladie

Cramif : caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

CTI : centre de traitement informatique

DRSM : direction régionale du service médical

UC : Union des Caisses.

UC-CMP : Union de Caisses – Centre de Médecine Préventive, organisme rattaché à la branche maladie

En3S : école nationale supérieure de Sécurité sociale

Institut 4.10 : centre de formation et d'accompagnement de la Sécurité sociale

Ucanss : union des caisses nationales de Sécurité sociale

Ugecam : union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie

UIOSS : union immobilière des organismes de Sécurité sociale

Urssaf : union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales

Urssaf Caisse Nationale : (ex-Acoss)

Les autres acronymes utilisés sont :

ADD : agents de direction

AT-MP : accidents du travail et maladies professionnelles

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

COG : convention d'objectifs et de gestion

CCNT : convention collective nationale de travail

CPNEFP : commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle

E/C : employés et cadres

ETB : personnels sociaux, éducatifs et médicaux des établissements et des œuvres

GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

IC : ingénieurs conseil

INF : informaticiens

Insee : institut national de la statistique et des études économiques

PC : praticiens conseil

RMPP : rémunération moyenne des personnels en place

V/ Annexes

Annexe 1 :

Effectifs présents et rémunérés au 31 décembre de chaque année

Annexe 2 :

Répartition des effectifs en CDI selon les tranches d'âge 2017-2022 (Personnel CCNT-CDI)

Annexe 3 :

Ancienneté au sein du Régime général et au sein du même organisme selon les branches

Annexe 4 :

Répartition des effectifs en CDI selon les familles de métiers et par branche (Personnel CCNT-CDI)

Annexe 5 :

Effectifs et répartition des CDI par branche et par catégorie professionnelle (Personnel CCNT-CDI)

Annexe 6 :

Évolution des effectifs cadres et non cadres comparativement aux effectifs du Régime général de Sécurité sociale (2017-2022)

Annexe 7 :

Répartition de la part des employés* et cadres en contrat à durée indéterminée par catégorie par branche au sein du Régime général (Personnel CCNT - CDI au 31 décembre 2022)

Annexe 8 :

Répartition de la part des employés* et cadres en contrat à durée indéterminée par catégorie au sein des branches (Personnel CCNT - CDI au 31 décembre 2022)

Annexe 9 :

Répartition des agents recrutés selon leur type de recrutement par branche en 2022

Annexe 10 :

Répartition des départs par motifs et par branche en 2022

Annexe 11 :

Répartition des mobilités inter organismes selon la branche d'origine et d'arrivée

Annexe 12 :

Grille de classification au 31 décembre 2022

Annexe 13 :

Rémunération annuelle brute (en euros) par branche (2022)

Annexe 1 : Effectifs présents et rémunérés au 31 décembre de chaque année

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
TOTAL INSTITUTIONNEL							
CDI	145 566	141 011	140 854	146 322	145 217	144 245	-0,7 %
CDD	6 040	6 007	7 853	10 499	10 129	7 255	-28,4 %
CDI+CDD	151 606	147 018	148 707	156 821	155 346	151 500	-2,5 %
Part des CDD	4,0 %	4,1 %	5,3 %	6,7 %	6,5 %	4,8 %	-1,7 points
MALADIE (dont Ugecam) *							
CDI	86 222	83 191	82 482	84 849	84 469	82 811	-2,0 %
CDD	3 334	2 987	4 348	7 277	6 961	4 014	-42,3 %
CDI+CDD	89 556	86 178	86 830	92 126	91 430	86 825	-5,0 %
Part des CDD	3,7 %	3,5 %	5,0 %	7,9 %	7,6 %	4,6 %	-3,0 points
UGECAM							
CDI	13 106	12 851	12 822	12 840	12 984	13 026	0,3 %
CDD	932	1 042	938	1 077	1 108	940	-15,2 %
CDI+CDD	14 038	13 893	13 760	13 917	14 092	13 966	-0,9 %
Part des CDD	6,6 %	7,5 %	6,8 %	7,7 %	7,9 %	6,7 %	-1,2 point
FAMILLE							
CDI	32 745	31 934	32 176	32 280	31 906	32 241	1,0 %
CDD	2 136	2 233	2 544	2 360	2 255	2 209	-2,0 %
CDI+CDD	34 881	34 167	34 720	34 640	34 161	34 450	0,8 %
Part des CDD	6,1 %	6,5 %	7,3 %	6,8 %	6,6 %	6,4 %	-0,2 point
RETRAITE							
CDI	12 638	12 130	12 116	13 468	13 322	13 363	0,3 %
CDD	219	323	348	326	375	360	-4,0 %
CDI+CDD	12 857	12 453	12 464	13 794	13 697	13 723	0,2 %
Part des CDD	1,7 %	2,6 %	2,8 %	2,4 %	2,7 %	2,6 %	-0,1 point
RECOUVREMENT							
CDI	13 284	13 093	13 420	15 086	14 898	15 086	1,3 %
CDD	312	433	592	510	515	653	26,8 %
CDI+CDD	13 596	13 526	14 012	15 596	15 413	15 739	2,1 %
Part des CDD	2,3 %	3,2 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	4,1 %	+0,8 point
AUTONOMIE							
CDI	-	-	-	-	-	120	-
CDD	-	-	-	-	-	2	-
CDI+CDD	-	-	-	-	-	122	-
Part des CDD	-	-	-	-	-	1,6 %	-
AUTRES							
CDI	677	663	660	639	622	624	0,3 %
CDD	39	31	21	26	23	17	-26,1 %
CDI+CDD	716	694	681	665	645	641	-0,6 %
Part des CDD	5,4 %	4,5 %	3,1 %	3,9 %	3,6 %	2,7 %	-0,9 point

*Cnam, Cnam, Ugecam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

Annexe 2 : Répartition des effectifs en CDI selon les tranches d'âge 2017-2022 (Personnel CCNT-CDI)

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 61 ans	62 ans et +	Total
2022	9 366	34 398	48 693	46 714	5 074	144 245
%	6 %	24 %	34 %	32 %	4 %	100 %
2017	11 579	37 891	42 645	49 284	4 167	145 566
%	8 %	26 %	29 %	34 %	3 %	100 %

Annexe 3 : Ancienneté au sein du Régime général et au sein du même organisme selon les branches

	Ancienneté moyenne organisme 2022	Ancienneté moyenne dans le Régime général 2022
Maladie hors Ugecam	13,3	16,7
Ugecam	10,2	13,3
Famille	12,5	16,6
Retraite	12,9	16,2
Recouvrement	12,2	17,8
Autonomie	5,6	7,8
Total	12,7	16,4

Annexe 4 : Répartition des effectifs en CDI selon les familles de métiers et par branche (Personnel CCNT-CDI)

	Maladie* hors Ugecam	Ugecam	Famille	Retraite	Recouvrement	Autonomie	Autre	Total
Gestion des situations clients	30 494	118	14 533	6 755	5 669	0	4	57 573
Contrôle et maîtrise des risques externes	841	0	911	79	1 651	0		3 482
Promotion de l'offre de service	956	0	79	64	95	0	15	1 209
Intervention et développement social	1 682	178	3 313	40	2	0	2	5 217
Prévention des risques professionnels et sanitaires	999	23	1	14	0	0	0	1 037
Offre de soins et prise en charge du handicap	1 249	8 691	40	13	3	2	3	10 001
Régulation du système de soins	4 665	14	6	2	0	16		4 703
Analyse et conseil juridiques	2 128	7	1 592	365	971	2	24	5 089
Optimisation des processus	2 349	53	1 613	944	386	6	1	5 352
Gestion comptable et financière	1 994	153	837	354	381	17	17	3 753
Observation socio-économique	719	31	190	89	140	9	9	1 187
Gestion et développement des ressources humaines	1 602	181	797	347	422	6	138	3 493
Gestion des systèmes d'information	2 669	80	1 235	1 003	1 172	24	23	6 206
Information et communication	4 272	704	1 824	1 129	749	16	52	8 746
Assistance logistique	281	1 325	177	55	39	0	38	1 915
Gestion des moyens matériels	1 336	381	607	201	320	2	119	2 966
Management et pilotage	11 549	1 087	4 486	1 909	3 086	20	179	22 316
Total	69 785	13 026	32 241	13 363	15 086	120	624	144 245

* Cnam, Cnam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

Annexe 5 : Effectifs et répartition des CDI par branche et par catégorie professionnelle (Personnel CCNT-CDI)

	Maladie* (dont Ugecam)		Famille		Recouvrement		Retraite		Autonomie		Total (y compris branche Autres)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau 1	90	0,1 %	15	<0,1 %	4	<0,1 %	-		-		112	0,1 %
Niveau 2	1 048	1,3 %	160	0,5 %	2	<0,1 %	-				1 225	0,8 %
Niveau 3	22 294	26,9 %	8 266	25,6 %	2 288	15,2 %	2 451	18,3 %	2	1,7 %	35 374	24,5 %
Niveau 4	22 160	26,8 %	11 179	34,7 %	4 697	31,1 %	5 489	41,1 %	2	1,7 %	43 629	30,2 %
Niveau 5A et 5B	11 894	14,4 %	6 629	20,6 %	2 651	17,6 %	2 205	16,5 %	10	8,3 %	23 482	16,3 %
Niveau 6 et 7	6 159	7,4 %	3 196	9,9 %	2 935	19,5 %	1 550	11,6 %	42	35,0 %	14 078	9,8 %
Niveau 8 et 9	2 520	3,0 %	934	2,9 %	1 024	6,8 %	465	3,5 %	26	21,7 %	5 062	3,5 %
Informaticiens IA à IVB	1 349	1,6 %	520	1,6 %	299	2,0 %	314	2,3 %			2 486	1,7 %
Informaticiens VA à X	1 520	1,8 %	552	1,7 %	853	5,7 %	726	5,4 %	26	21,7 %	3 695	2,6 %
Ingénieurs conseil 10 à 12	308	0,4 %	3	<0,1 %	27	0,2 %	1	<0,1 %	1	0,8 %	343	0,2 %
Agents de direction	945	1,1 %	522	1,6 %	306	2,0 %	160	1,2 %	9	7,5 %	1 962	1,4 %
Personnels des établissements 1E à 4E	3 722	4,5 %	164	0,5 %	-		-				3 886	2,7 %
Personnel des établissements 5E à 8E	6 076	7,3 %	94	0,3 %	-		-				6 174	4,3 %
Personnel des établissements 9E à 12E	1 098	1,3 %	7	<0,1 %	-		2	<0,1 %	2	1,7 %	1 109	0,8 %
Praticiens conseil	1 628	2,0 %	-		-		-		-		1 628	1,1 %
Total	82 811	100 %	32 241	100 %	15 086	100 %	13 363	100 %	120	100 %	144 245	100 %

* Cnam, Cnam, CTI, DRSM, Ugecam, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

Annexe 6 : Évolution des effectifs cadres et non cadres comparativement aux effectifs du Régime général de Sécurité sociale (2017-2022)

VOLUME DES EFFECTIFS CDI CCNT			
	Non cadres	Cadres	Total
2017	92 259	53 307	145 566
2018	88 411	52 600	141 011
2019	87 638	53 216	140 854
2020	90 287	56 035	146 322
2021	88 480	56 737	145 217
2022	86 712	57 533	144 245

ÉVOLUTION BASE 100 EN 2017			
	Non cadres	Cadres	Total
2017	100	100	100
2018	96	99	97
2019	95	100	97
2020	98	105	101
2021	96	106	100
2022	94	108	99

Conditions de regroupement : Non cadres : E/C de 1 à 4 + Informaticiens de IA à IVB + Personnel de 1E à 4E ; Cadres : E/C de 5 à 9 + Informaticiens de VA à X + Ingénieurs conseil + ADD + Personnel des établissements de 5E à 12E + Praticiens conseil.

Annexe 7 : Répartition de la part des employés* et cadres en contrat à durée indéterminée par catégorie par branche au sein du Régime général (Personnel CCNT - CDI au 31 décembre 2022)

	Maladie** (dont Ugecam)	Famille	Retraite	Recouvrement	Autre	Autonomie	Total
Employés	35,2 %	14,1 %	5,7 %	5,1 %	0,1 %	< 0,1 %	60,2 %
Cadres 5A à 9	14,3 %	7,5 %	2,9 %	4,6 %	0,3 %	< 0,1 %	29,5 %
Informaticiens VA à X	1,1 %	0,4 %	0,5 %	0,6 %	< 0,1 %	< 0,1 %	2,5 %
Ingénieurs conseil	0,2 %	< 0,1 %	< 0,1 %	< 0,1 %	< 0,1 %	< 0,1 %	0,2 %
Agents de direction	0,7 %	0,4 %	0,1 %	0,2 %	< 0,1 %	< 0,1 %	1,4 %
Personnel des établissements 5E à 12E	5,0 %	0,1 %	< 0,1 %		< 0,1 %	< 0,1 %	5,1 %
Praticiens conseil	1,1 %						1,1 %
Total	57,4 %	22,4 %	9,3 %	10,5 %	0,4 %	0,1 %	100,0 %

* Employés = E/C niveaux 1 à 4, Informaticiens IA à IVB, personnel des Établissements 1E à 4E

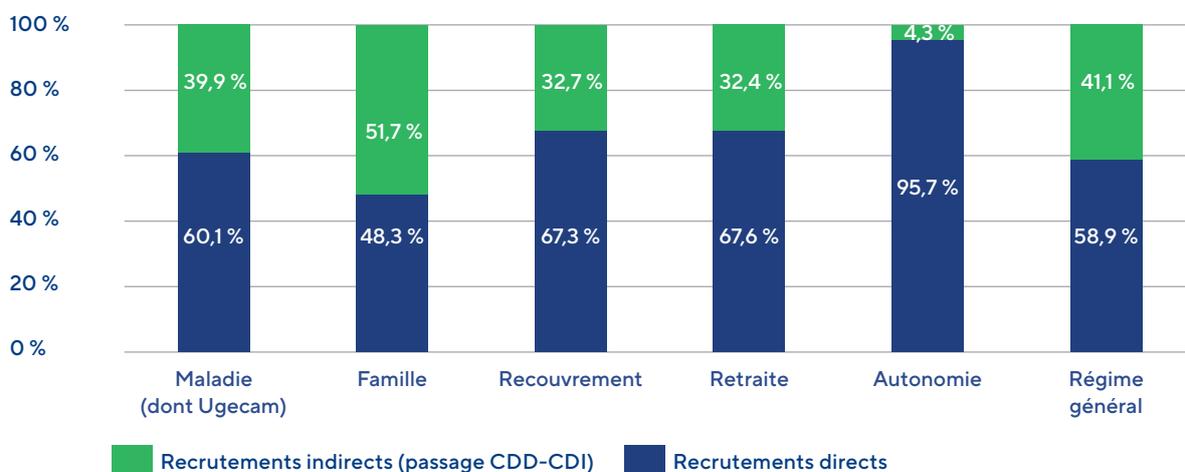
** Cnam, Cnam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

Annexe 8 : Répartition de la part des employés* et cadres en contrat à durée indéterminée par catégorie au sein des branches (Personnel CCNT - CDI au 31 décembre 2022)

	Maladie** (dont Ugecam)	Famille	Retraite	Recouvrement	Autre	Autonomie	Total
Employés	61,2 %	63,0 %	61,8 %	48,3 %	31,6 %	3,3 %	60,2 %
Cadres 5A à 9	24,8 %	33,4 %	31,6 %	43,8 %	61,2 %	65,0 %	29,5 %
Informaticiens VA à X	1,8 %	1,7 %	5,4 %	5,7 %	2,9 %	21,7 %	2,5 %
Ingénieurs conseil	0,4 %	< 0,1 %	< 0,1 %	0,2 %	0,5 %	0,8 %	0,2 %
Agents de direction	1,1 %	1,6 %	1,2 %	2,0 %	3,2 %	7,5 %	1,4 %
Personnel des établissements 5E à 12E	8,7 %	0,3 %	< 0,1 %		0,6 %	1,7 %	5,1 %
Praticiens conseil	2,0 %						1,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* Employés = E/C niveaux 1 à 4, Informaticiens IA à IVB, personnel des Etablissements 1E à 4E
 ** Cnam, Cnam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat

Annexe 9 : Répartition des agents recrutés selon leur type de recrutement par branche en 2022



Annexe 10 : Répartition des départs par motifs et par branche en 2022

	Maladie	Famille	Recouvrement	Retraite	Autonomie	Autres	Total
Retraite	2 827	863	468	420	2	19	4 599
Démission	1 619	428	143	129	5	16	2 340
Rupture conventionnelle	407	248	84	63	7	8	817
Licenciement	569	143	49	51	-	6	818
Autres (décès, invalidité 2^{ème} catégorie, ...)	293	132	40	61	2	4	532
Total	5 715	1 814	784	724	16	53	9 106

Annexe 11 : Répartition des mobilités inter organismes selon la branche d'origine et d'arrivée

Branche de départ	Branche d'arrivée						Part des mobilités inter organismes au sein de la même branche
	Maladie (dont Ugecam)*	Famille	Recouvrement	Retraite	Autres	Total	
Maladie	69,3 %	12,3 %	11,0 %	5,9 %	1,5 %	100,0 %	69,3 %
Famille	13,9 %	70,3 %	8,7 %	5,0 %	2,1 %	100,0 %	70,3 %
Recouvrement	17,6 %	16,7 %	55,9 %	7,8 %	2,0 %	100,0 %	55,9 %
Retraite	21,6 %	16,2 %	21,6 %	37,8 %	2,7 %	100,0 %	37,8 %
Ensemble	43,1 %	32,3 %	15,2 %	7,7 %	1,8 %	100,0 %	65,3 %

Annexe 12 : Grille de classification au 31 décembre 2022

Chaque niveau de classification comporte deux coefficients, exprimés en points. Ces coefficients définissent la plage d'évolution salariale à l'intérieur de laquelle chaque salarié, selon le niveau de qualification qu'il occupe, a vocation à évoluer dans le respect des règles définies infra. Le coefficient maximum du niveau est dénommé coefficient de qualification.

La rémunération de base est égale au produit du coefficient de qualification et de la valeur du point.

Employés et cadres		
	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 1	190	281
Niveau 2	198	316
Niveau 3	215	351
Niveau 4	240	391
Niveau 5A	260	456
Niveau 5B	285	501
Niveau 6	315	536
Niveau 7	360	611
Niveau 8	400	665
Niveau 9	430	705

Personnel soignant, éducatif et médical des établissements et œuvres		
	Coefficient de qualification	Coefficient maximum

Niveau 1E	190	281
Niveau 2E	198	316
Niveau 3E	215	351
Niveau 4E	240	391
Niveau 5E	285	501
Niveau 6E	300	522
Niveau 7E	345	593
Niveau 8E	385	665
Niveau 9E	410	702
Niveau 10E	605	958
Niveau 11E	690	1 035
Niveau 12E	725	1 065

Ingénieurs conseil		
	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 10A	570	815
Niveau 10B	595	845
Niveau 11A	620	890
Niveau 11B	670	960
Niveau 12	700	1 005

Informaticiens		
	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau IA	215	351
Niveau IB	240	391
Niveau IIA	260	416
Niveau IIB	260	461
Niveau III	291	521
Niveau IVA	323	551
Niveau IVB	338	581
Niveau VA	352	626
Niveau VB	382	656
Niveau VI	397	696
Niveau VII	458	745
Niveau VIII	570	815
Niveau IXA	618	890
Niveau IXB	668	960
Niveau X	700	1 005

Agents de direction		
Catégorie A		

	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 4	1079	1398
Niveau 3	943	1228
Niveau 2	808	1059
Niveau 1	699	923

Catégorie B

	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 4	943	1228
Niveau 3	808	1059
Niveau 2	735	968
Niveau 1	699	923

Catégorie C

	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 4	808	1059
Niveau 3	699	923
Niveau 2	646	857
Niveau 1	629	835

Catégorie D

	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau 4	723	953
Niveau 3	629	835
Niveau 2	578	772
Niveau 1	560	749

Praticiens conseils

	Coefficient de qualification	Coefficient maximum
Niveau A	582	997
Niveau B	705	1115
Niveau C	805	1165
Niveau D	855	1255

Annexe 13 : Rémunération annuelle brute des CDI et CDD (en euros) par branche (2022)

	Moyenne	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile	Ratio 9 ^e /1 ^{er} décile
Maladie (dont Ugecam)	39 200 €	26 106 €	29 038 €	34 550 €	43 161 €	61 520 €	2,36
Famille	36 730 €	25 401 €	27 781 €	33 159 €	39 876 €	50 097 €	1,97
Retraite	38 514 €	26 224 €	29 312 €	35 146 €	42 006 €	53 606 €	2,04
Recouvrement	40 308 €	25 922 €	29 258 €	35 970 €	45 548 €	57 569 €	2,22
Maladie (hors Ugecam)	38 840 €	25 922 €	28 486 €	33 788 €	41 674 €	57 696 €	2,23
Ugecam	41 163 €	28 394 €	32 316 €	38 258 €	49 261 €	100 595 €	3,54
Régime général	38 720 €	25 946 €	28 788 €	34 434 €	42 494 €	57 250 €	2,21

*Cnam, Cnam, CTI, DRSM, Cramif, CCSS, CGSS, personnel AT-MP des Carsat





Nous contacter

Ucanss

6, rue Elsa Triolet
93100 Montreuil
www.ucanss.fr

UCANSS

Au service des acteurs de la Sécurité sociale

Directeur de publication

Isabelle Bertin

Rédaction

**Direction du Développement
et de l'accompagnement RH
Direction des Études et
statistiques**

Données statistiques

**Direction des Études et des
Statistiques**

Mise en page

 agence-bolivie.fr

Crédits photo

© **iStock**

Juillet 2023

**Retrouvez ce rapport sur
www.ucanss.fr**